



Quinze ans de batailles

L'agroforesterie a dû surmonter l'hostilité des paysans et de Bruxelles.

Pour que l'agroforesterie acquière droit de campagne en France, il a fallu une quinzaine d'années de «guérilla administrative» et de bataille contre les dogmes forestiers et agricoles. «Pour un forestier classique, un arbre doit vivre dans une ambiance forestière, c'est-à-dire au sein d'une forte densité d'arbres, qui descend rarement au-dessous de 600 arbres à l'hectare. Un arbre dans un champ, ça ne correspond pas à ce qu'on apprenait à l'école forestière», explique Bernard Cabannes, du Centre régional de la propriété forestière de Montpellier. Pour un agriculteur, l'arbre est au contraire un obstacle au passage des machines. En outre, depuis les années 90, en vertu du développement d'une agriculture toujours plus intensive, toute parcelle culti-

Des projets apparaissent dans toutes les régions, y compris dans les grandes plaines céréalières d'où l'arbre a depuis longtemps disparu.

vable contenant des arbres a été déclarée inéligible aux primes de Bruxelles. L'histoire mouvementée de la parcelle agricole de Vézénobres (Gard), sur laquelle travaille l'équipe de l'Inra, reflète bien l'hostilité à laquelle se heurte l'agroforesterie.

L'expérience débute en 1996 : l'agriculteur déclare ses cultures de céréales comme des cultures traditionnelles sans signaler la présence des arbres. Les techniciens forestiers se montrent très pes-

simistes sur les chances de ces peupliers noyés dans le blé. Quant au paysan, il affronte la réprobation de ses pairs, qui prévoient l'échec des cultures. L'année suivante, un voisin le dénonce à la Direction départementale de l'agriculture. Aussitôt un contrôle est diligenté qui aboutit à la suppression des primes PAC sur ses cultures. En 1999, après deux années de cultures sans aides PAC, l'agriculteur baisse les bras. Pourtant les rendements sont excellents, et les arbres poussent parfaitement. L'expérience manque capoter.

Livre blanc. Mais une centaine d'exploitants agricoles, de syndicalistes, de chercheurs et de techniciens signent un Livre blanc sur l'agroforesterie, remis au ministre de l'Agriculture en décembre 1999. Le dossier est confié à Odette Manchon, du Bureau de l'environnement et de la gestion de l'espace rural. «J'ai eu le sentiment d'être face à quelque chose de vraiment innovant en agriculture. Une initiative à triple bénéfice : économique, agronomique et environnemental», raconte-t-elle. Opiniâtre, elle parvient à composer avec le cloisonnement des administrations forestières et agricoles, à convaincre et à faire modifier la réglementation PAC. En 2001, les cultures intercalaires (situées entre les arbres) deviennent légales, et éligibles aux primes PAC.

En 2002, l'expérience redémarre à Vézénobres, et depuis l'agroforesterie creuse peu à peu son sillon en France.

Aujourd'hui, en plus de l'agroforesterie traditionnelle comme en Dauphiné ou en Périgord, où les paysans ont perpétué la tradition, on compte une vingtaine de sites d'expérimentation, en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Des projets apparaissent dans toutes les régions, y compris dans les grandes plaines céréalières d'où l'arbre a depuis longtemps disparu. Quant au ministère de l'Agriculture, il diffuse un petit fascicule pour promouvoir l'agroforesterie et a mis en place une mesure agroenvironnementale, c'est-à-dire un système incitatif d'aides à destination des agriculteurs.

Réticence. A l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, Fabien Liagre montre une étude réalisée en 2003 auprès d'une cinquantaine d'agriculteurs des régions Poitou-Charentes, Centre et Franche-Comté : «Un tiers se dit prêt à se lancer dans un projet agroforestier», constate-t-il. Les techniciens agricoles et forestiers, eux, peu à l'aise face à ces parcelles atypiques, sont encore réticents. De son côté, Odette Manchon recense près de 1000 ha de projets. Et Bernard Cabannes note que le milieu forestier, «malgré quelques ayatollahs de l'arbre dans la forêt», s'ouvre à ces pratiques qui collent à l'esprit «environnemental» de la loi sur les forêts de 2001. «L'agroforesterie est complémentaire de la forêt, elle ne produit pas les mêmes arbres ni les mêmes services environnementaux, et en ce sens elle a un grand avenir», estime-t-il. ◆

É. Pa.